

## Carte mobilité inclusion - CMI Priorité

### CMI - Priorité

Accès prioritaire aux places assises dans tous les lieux dont les transports.  
Priorité dans les files d'attente et réductions spécifiques.

### Conditions d'attribution

Incapacité de plus de 80% et mention « besoin d'accompagnement » si une aide humaine est financée par la MDPH ou par une aide liée aux pensions d'invalidité.  
Incapacité inférieure à 80% et station debout considérée comme pénible.

### Durée d'attribution

Minimum : 1an  
Maximum : à vie